

Juin 2023
N°213
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Sommaire :

Page 1 :
Édito du SG
Pages 2 à 5 :
Réforme des retraites (photos)
Pages 6, 10 et 12 :
Partenaires
Page 7 :
Statistiques de l'emploi
Pages 8 et 11 :
Résultats des élections
Page 9 :
Vie de l'UD

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

AFOC :

Tous les mardis matin à partir de 9h00 ou sur RDV le lundi après-midi et jeudi

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression

UD FO des Ardennes
21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03 24 33 23 21
<http://08.force-ouvriere.org>
E-mail: udfo08@wanadoo.fr
Directeur de la Publication
Jean-Pierre Glacet

**Toute l'équipe de l'UD
FO 08 vous souhaite
de très bonnes
vacances estivales,
RDV à la rentrée**

À VOS AGENDAS :

**Le 30^{ème} congrès de l'Union
Départementale Force Ouvrière
des Ardennes se déroulera le
jeudi 9 Novembre 2023 à la Salle
Roger Maillard (Place Gambetta)
de NOUZONVILLE**



Vives les vacances !

Mes cher(e)s Camarades,

A l'approche des vacances d'été, je tenais à vous préciser que nous sommes toujours engagés contre la réforme des retraites, il n'est aucunement question de passer à autre chose comme le souhaite ce Gouvernement. Nous avons mené un rude combat depuis ce 10 janvier, rien n'est fini et soyons fiers nous !

Une grande partie de nos opérations de blocage est en photo dans ce présent numéro de l'Ardenne Force Ouvrière, certains se reconnaîtront... Pour les plus courageux, c'était souvent le synonyme des « yeux qui piquent » par un réveil de bonne heure (parfois 4 h 00 !) mais également un gage de bonne humeur lors de la prise collégiale dans nos locaux du petit café matinal... Réunie le 11 avril, la Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes a décidé de prendre en charge les indemnités kilométriques pour les Camarades ayant participé à ces différentes opérations (rocade, autoroute, zone d'activité...). Aussi, je vous ai transmis dernièrement une fiche dans votre messagerie à compléter et à nous retourner dès que possible afin de commencer le remboursement des frais engagés, la date limite de réception étant fixée au vendredi 30 juin 2023, il s'effectuera de préférence par virement (joindre un RIB).

Ayant fait valoir ses droits à la retraite, Sylvie nous a quitté à la fin février pour profiter au maximum d'une nouvelle vie et de sa famille, entre autres, enfants et petits-enfants... Depuis ce lundi 19 juin, Karine MORIN lui a succédé, une grande majorité des Camarades ardennais connaissent Karine par sa participation coutumière à nos activités ou manifestations. En parallèle de ses fonctions de Secrétaire Administrative de l'UD, elle continuera d'exercer son mandat prud'homal et nul doute qu'elle aura très rapidement de l'occupation par la préparation de notre 30^{ème} Congrès délocalisé à NOUZONVILLE (comme en 2009) mais cette fois, à la Salle Roger Maillard. Karine soit la bienvenue parmi nous !

Enfin, l'Union Départementale Force Ouvrière restera ouverte durant la totalité de la période estivale, ne pas hésiter à venir partager un petit moment de convivialité avec nous...

À jamais motivés !

Réforme des retraites : nos blocages



Blocage de l'autoroute



A l'entrée de Stellantis



Entrée de Nouzonville



Zone d'activité de Villers-Semeuse



Blocage de la rocade (*2)



Réforme des retraites : nos blocages



Réforme des retraites : le 6 juin 2023



Continuons à agir !

Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Hier encore, le conseil de l'Europe s'est interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif suite à l'utilisation en France de l'article 49.3.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salarié.es et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé, rarement atteint y compris en Europe. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page.

Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires. Or dans des entreprises qui ne veulent plus des seniors, un des vrais enjeux aurait dû être et reste leur maintien dans l'emploi auquel cette réforme n'apporte, au contraire, pas de réponse. Les organisations syndicales avaient pourtant toutes fait des propositions qui ont été écartées par le gouvernement.

L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force.

Comme l'intersyndicale l'a fait sur le dossier des retraites en se concentrant sur ce qui la rassemble, elle va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes sur chacun des sujets suivant : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la santé au travail, la démocratie sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Sur ces thèmes, nous voulons obtenir des avancées importantes, notamment lors des futures négociations.

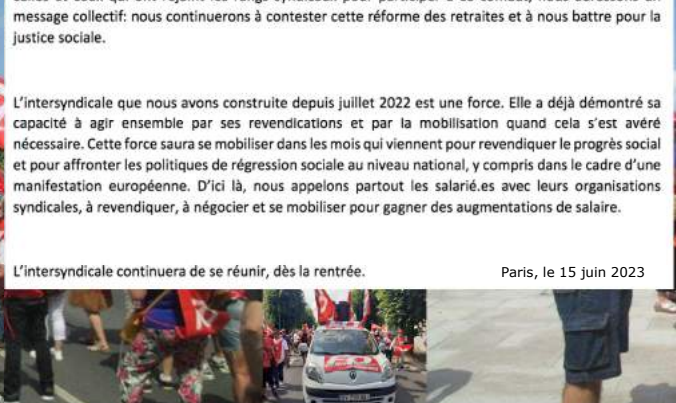
La future négociation sur les retraites complémentaires Agirc Arrco prévue à l'automne, tout comme celle de l'assurance chômage, seront des enjeux très importants dans lesquelles nos organisations persévereront de tout leur poids.

Pour tous les travailleur.euses, les étudiant.es et les lycéen.nes que nous représentons, qui nous ont fait confiance, pour toutes celles et ceux qui ont manifesté, parfois pour la première fois et pour toutes celles et ceux qui ont rejoint les rangs syndicaux pour participer à ce combat, nous adressons un message collectif: nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale.

L'intersyndicale que nous avons construite depuis juillet 2022 est une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire. Cette force saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne. D'ici là, nous appelons partout les salarié.es avec leurs organisations syndicales, à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaire.

L'intersyndicale continuera de se réunir, dès la rentrée.

Paris, le 15 juin 2023



Cher(e) Camarade,

Le 30^{ème} Congrès de l'UD se tiendra à la **Salle Roger Maillard (Place Gambetta) de NOUZONVILLE** le jeudi 9 novembre 2023 et débutera à 8H30.

Tu vas recevoir régulièrement des circulaires ; aussi, je te demande d'être le plus vigilant possible afin d'éviter tout oubli. C'est un moment fort de la vie de l'UD, chaque syndicat devra faire le maximum pour avoir le plus grand nombre d'adhérents présents.

Conformément à nos statuts, les mandats et le nombre de voix sont établis en fonction du nombre **de timbres 2022** placés et payés à l'UD. Ainsi, les mandats seront établis en fonction des timbres réglés au **plus tard le 15 juillet 2023**.

Dans les prochaines semaines ou prochains mois, tu vas recevoir également le rapport d'activité et l'ordre du jour.

Quelques rappels essentiels

Nombre de voix par syndicat

Extrait article 13 : «chaque syndicat représenté au Congrès n'aura droit qu'à un nombre de voix proportionné au nombre de ses adhérents».

Le nombre d'adhérents est calculé en prenant comme base le nombre des timbres **UD** pris et payés dans l'année précédente et divisé par 10.

Les syndicats représentés prendront part aux votes émis en cours du Congrès Départemental sur les bases du barème :

de 5 à 10 membres	→ 1 voix
de 11 à 20 membres	→ 2 voix
de 21 à 30 membres	→ 3 voix
de 31 à 40 membres	→ 4 voix
de 41 à 50 membres	→ 5 voix
de 50 à 75 membres	→ 6 voix
de 76 à 100 membres	→ 7 voix
de 101 à 125 membres	→ 8 voix
de 126 à 150 membres	→ 9 voix
de 151 à 175 membres	→ 10 voix
de 176 à 200 membres	→ 11 voix
de 201 à 225 membres	→ 12 voix
de 226 à 250 membres	→ 13 voix

Prise de timbres

Les syndicats n'ayant pas réglé de timbres pour 2022 ne pourront pas prendre part aux votes du Congrès.

Convocation

Les militants et adhérents qui ont besoin d'une convocation vis-à-vis de leur employeur pour participer au Congrès doivent se manifester auprès du Secrétariat de l'UD.

Repas du midi

Pour le bon déroulement de l'événement, l'UD enregistrera **UNIQUEMENT** l'inscription des Camarades qui n'ont pas de structure syndicale (syndicats des isolés).

Pour les autres, chaque Secrétaire de Syndicat ou Section Syndicale devra communiquer à l'UD le nombre de participants aux repas avec le règlement.

Le prix des repas (prix traiteur/participation de l'UD) vous parviendra ultérieurement.

Jean-Pierre GLACET



Salariés aidants et travail : mission impossible ?

Salarié aidant : un équilibre à trouver

Depuis 2012, la Fondation Médéric Alzheimer réalise des enquêtes Longévité Dépendance Risque et Soutien. La dernière vague, réalisée au printemps 2020, permet de décrire l'aide apportée à un parent dépendant¹ et a été complétée à la demande de Malakoff Humanis par la thématique des aidants en emploi. L'étude propose un suivi des dynamiques professionnelles tout au long du parcours de l'aidant.

Des profils d'aidants comme étapes successives de la vie d'un aidant

Quatre profils sont examinés : les non-aidants, les nouveaux aidants, les aidants confirmés jusqu'aux anciens aidants. Cette chronologie correspondrait à l'intensification de l'aide apportée en réponse aux besoins accrus des parents aidés. L'étude révèle que plus on s'avance vers le statut de l'aidant confirmé et mieux on gère les difficultés. Il existe une résilience des aidants qui se perfectionnent avec l'âge. Ainsi, les « aidants confirmés » ont de moins en moins de difficultés à se concentrer.

En 2017, 16 % d'entre eux déclaraient avoir des problèmes de concentration, en 2020, ils ne sont plus que 11 %. Sur le plan des interactions sociales, les aidants confirmés parviennent à avoir une vie sociale et du temps pour eux. **Alors que 38 % déclaraient dîner au moins une fois par mois avec des amis en 2017, ils sont 42 % en 2020** avant le premier confinement du mois de mars. 48 % déclaraient pratiquer une activité pour soi versus 44% en 2017.

Néanmoins, la vie des salariés aidants est loin d'être un long fleuve tranquille.

Aider et travailler, mission possible mais pas simple à gérer

60 % des aidants concilient aide et activité professionnelle. Les salariés aidants occupent souvent des postes avec des responsabilités managériales. **En effet, ils sont en moyenne 37 % à être manager, contre 33 % chez les non-aidants.**

Aider et travailler, c'est possible mais à quel prix ?

S'ils assument autant de tâches effectuées que les aidants sans emploi, les salariés aidants ne peuvent assumer aussi fréquemment certaines aides. Ce sont souvent des tâches chronophages comme la présence de l'aidant auprès de son proche ou certains soins personnels.

Plus les soins deviennent intenses, plus la charge mentale se fait ressentir. **C'est pourquoi entre 2017 et 2020, le sentiment de devoir être joignable en permanence s'est intensifié chez les sondés, passant de 47 % à 74 %.**

Pour concilier travail, aide et bien-être personnel, la flexibilité est indispensable. C'est pourquoi les salariés aidants sont nombreux à changer d'emploi en se tournant vers des postes facilitant leurs deux activités. Ainsi, **54 % des sondés déclarent être prêts à évoluer dans leur vie professionnelle pour aider un parent.**

La mobilité professionnelle est conçue comme une stratégie pour mieux concilier aide et travail. **Être aidant reste encore un tabou dans l'entreprise pour 78 % d'entre eux qui ne se déclarent pas aidant auprès de leur manager.** Ainsi, pour éviter de lever le voile sur leur rôle d'aidants, ils n'hésitent pas à changer de poste et d'entreprise.

Mais cette mobilité professionnelle ne signifie pas qu'ils renoncent à leurs carrières. **43 % d'entre eux ont des responsabilités contre 31 % chez leurs homologues qui n'ont pas changé d'emploi.**

¹ <https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/barometres>

malakoffhumanis.com



**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

situation par département

départements	effectifs 2022 T4				masse salariale 2022 T4	
	niveau*	poids en %	évol. annuelle niveau*	%	en millions	évol. annuelle en %
Ardennes	53 880	3,9	380	0,7	395,2	5,6
Aube	70 510	5,1	-300	-0,4	519,5	2,8
Marne	143 740	10,3	850	0,6	1 124,0	5,6
Haute-Marne	38 340	2,7	-140	-0,4	279,2	5,2
Meurthe-et-Moselle	165 610	11,9	-440	-0,3	1 266,4	4,9
Meuse	32 620	2,3	180	0,6	233,5	4,7
Moselle	245 480	17,6	-360	-0,1	1 853,6	4,4
Bas-Rhin	363 160	26,0	2 970	0,8	3 004,7	5,4
Haut-Rhin	199 230	14,3	1 140	0,6	1 582,5	5,2
Vosges	83 340	6,0	-180	-0,2	610,3	4,4

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau des Ardennes :

Au quatrième trimestre 2022, les effectifs salariés progressent dans les Ardennes : + 0,7 % sur un an. Ce résultat en fait le deuxième département le mieux orienté derrière le Bas-Rhin. **Cependant la croissance se poursuit à un rythme de moins en moins soutenu depuis quatre trimestres.**

Les autres services portent la hausse des effectifs salariés et créent 320 postes. L'hébergement-restauration et le commerce s'orientent également à la hausse et sont à eux deux à l'origine de 160 créations nettes. L'industrie stabilise ses effectifs. Les effectifs de la construction se replient. C'est également le cas, mais de façon plus marquée, pour ceux de l'intérim avec - 3,7 %.

CHIFFRE CLÉ dans les Ardennes

Situation de l'emploi au quatrième trimestre 2022

+ 0,7 % sur 2022
Soit 380 créations nettes

secteurs d'activité

Secteur d'activité	Effectifs 2022 T4			
	niveau*	poids en %	évolution annuelle	
			niveau*	%
Industrie	15 970	29,6	0	0,0
Construction	4 370	8,1	-10	-0,2
Commerce	8 670	16,1	80	0,9
Héberg.-Restau.	2 250	4,2	80	3,7
Autres services	20 170	37,4	320	1,6
Intérim	2 440	4,5	-90	-3,7
TOTAL	53 880	100	380	0,7

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau de la région GRAND EST :

Croissance des effectifs salariés maintenue dans certains secteurs d'activité tandis que d'autres en perdent.

L'hébergement-restauration reste dynamique : le secteur gagne 3,5 % d'effectifs salariés supplémentaires en un an (soit 2 890 postes de plus). Toutefois, l'évolution est de moins en moins marquée depuis un an, traduisant un moindre effet de rattrapage. La restauration progresse de 3,1 % tandis que l'hébergement augmente de 5,4 % sur un an.

Dans **les autres services** (hors intérim et hors hébergement-restauration), l'emploi salarié est en hausse de 0,8 % créant ainsi 4 720 postes en un an. Ce rythme de croissance faiblit depuis deux trimestres.

Le transport et entreposage, qui représente un poids élevé des activités du tertiaire, maintient la hausse de ses effectifs salariés (+ 2,9 %, soit 2 970 postes supplémentaires). Les activités informatiques sont bien orientées en termes d'emploi (+ 6,5 %) tout comme les arts, spectacles et activités récréatives (+ 3,6 %). La recherche et développement (+ 4,1 %), l'éducation (+ 2,4 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,9 %) participent également à la bonne tenue du secteur. Les activités pour la santé humaine perdent des effectifs salariés sur une année (- 1,0 %).

Dans l'industrie, pour le 5^{ème} trimestre consécutif, les effectifs salariés croissent : ils gagnent 0,4 % comparé au 4^{ème} trimestre 2021. Globalement, les secteurs industriels sont créateurs d'emploi, comme les industries agro-alimentaires (+ 0,3 %), la production et l'industrie du bois et papier (+ 0,5 %), l'industrie des plastiques (+ 0,8 %), la fabrication d'équipements électriques (+ 3,5 %) et l'industrie pharmaceutique (+ 2,5 %), les plus créatrices. A l'inverse, trois branches industrielles restent orientées à la baisse : la fabrication de matériel de transport (- 3,5 %), l'habillement textile et cuir (- 1,3 %) et la métallurgie (- 1,1 %).

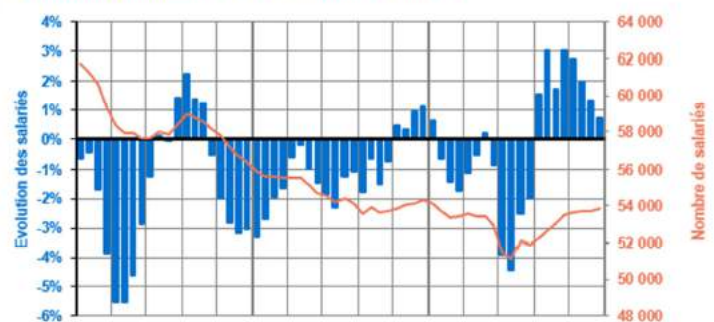
Pour la première fois depuis 2020, **les effectifs intérimaires** sont en baisse : ils diminuent de 3,6 % sur un an, perdant ainsi 2 570 postes nets depuis le 4^{ème} trimestre 2021.

Dans la construction et le commerce, les effectifs salariés sont en repli sur un an, après les évolutions positives observées lors des trimestres précédents.

Dans la construction, les travaux de constructions spécialisées sont les seuls à créer des effectifs salariés (+ 0,1 %) tandis que la construction de bâtiments et le génie civil en perdent (respectivement - 2,0 % et - 3,8 %).

Dans le commerce, les effectifs salariés augmentent de 0,5 % dans le commerce de gros. A l'inverse, ils se contractent dans le commerce et la réparation automobile (- 0,3 %) et également dans le commerce de détail (- 1,2 %).

évolution annuelle des effectifs salariés



Source : Urssaf

Résultats aux élections

POMMIER NEUFMANIL (Métallurgie)

Comité Social et Économique – Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	51	51
Votants	42	40
Nuls	2	2
Exprimés	40	38
FO	7	8 – 1 élu
CFDT	33 – 4 élus	30 – 3 élus

T2I (Métallurgie)

Comité Social et Économique – Collège Unique (1^{er} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	40	40
Votants	26	26
Nuls	10	9
Exprimés	16	17
FO	16	17

T2I (Métallurgie)

Comité Social et Économique – Collège Unique (2^{ème} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	40	40
Votants	27	27
Nuls	5	5
Exprimés	22	22
FO	11 – 1 élu	14
LIBRE	11 – 1 élu	8

AAPH (Action Sociale)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	96	96
Votants	89	89
Nuls	6	7
Exprimés	83	82
FO	34 – 2 élus	34 – 2 élus
CGT	49 – 3 élus	48 – 3 élus

CORA (FGTA)

Comité Social et Économique – Collège Unique (1^{er} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	274	274
Votants	13	11
Nuls	2	2
Exprimés	11	9
FO	11	9



La Macif,
c'est vous.

SOLUTIONS MACIF POUR LES CSE⁽¹⁾

Assurez vos risques quotidiens, c'est important

Les activités proposées ou organisées par les CSE, COS, CAS et Amicales du personnel sont nombreuses (sports, sorties culturelles, voyages, ateliers créatifs, etc.). Un incident/accident peut vite survenir et engager votre responsabilité.

Rejoignez la Macif, l'assureur privilégié⁽²⁾ des CSE.

Pour répondre à vos besoins, la Macif a conçu le contrat MAS (Multigarantie Activités Sociales), un contrat modulable qui assure le CSE pour ses activités et ses biens selon les garanties souscrites⁽³⁾.

Ce contrat couvre⁽³⁾ :

■ La responsabilité civile du CSE :

Cette garantie assure le CSE, ses membres, salariés bénévoles et participants en cas de dommages accidentels causés à des tiers dans le cadre des activités.

■ La responsabilité civile des élus mandataires sociaux :

Cette garantie protège les élus en cas d'erreur de gestion sanctionnée par une décision de justice.

■ La protection du patrimoine :

Cette garantie optionnelle couvre les bâtiments et les biens du CSE en cas d'incendie, dégât des eaux, événement climatique et vol.

■ L'assistance juridique :

Dans le cadre des activités sociales du CSE, la Macif peut vous aider à résoudre les litiges relevant du droit de la consommation auxquels vous pouvez être confrontés (par exemple si un lot de jouets de Noël s'avère défectueux ou si un vendeur d'ordinateurs indelicat vous a trompé lors d'un achat).

■ Les accidents corporels :

Selon la formule souscrite, un capital en cas de décès ou d'invalidité, un remboursement des frais médicaux, une participation aux frais d'obsèques voire une indemnisation pour perte de salaire pourront être versés pour les membres, bénévoles et participants qui seraient victimes d'un accident lors des activités organisées par le CSE.

■ L'assistance aux personnes :

Le contrat MAS prévoit une assistance pour les membres, salariés, bénévoles et participants lorsqu'ils subissent un événement de nature à interrompre la participation à l'activité du CSE.

■ L'organisation de voyage :

Le contrat MAS permet également au CSE de s'assurer au titre de la garantie responsabilité civile d'organisateur ou vendeur de voyages et séjours s'il est soumis à cette obligation d'assurance. Le CSE peut aussi selon ses besoins souscrire la garantie annulation/interruption de voyages ou de séjours, perte de bagages.

De nombreux avantages en signant la convention de partenariat Pacte CSE⁽⁴⁾.

La Macif propose aux CSE, COS, CAS et Amicales du personnel, s'ils sont titulaires d'un contrat MAS, de signer le **Pacte CSE** qui concrétise des engagements mutuels :

Vous nous aidez à faire connaître les solutions d'assurance Macif auprès des salariés de votre entreprise et la Macif vous propose des offres et des outils dédiés pour réussir votre mission.

Les avantages sont multiples :

- les salariés bénéficiaires du CSE ont droit à **un mois de cotisation offert⁽⁵⁾** pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto, Deux-roues, Habitation, ou Garantie Santé.
- dès que les salariés de l'entreprise souscrivent, ils bénéficient aussitôt de **réductions⁽⁶⁾** auprès de nombreuses marques. Pour en savoir plus, rendez-vous sur macif.fr onglet «**Macif Avantages**».
- les membres de la structure sociale bénéficient de la **clause Auto Mission Sociale⁽⁷⁾**, couvrant **sans franchise** les véhicules personnels des élus, utilisés dans le cadre des missions confiées par le CSE, notamment en cas d'accident responsable.
- les salariés du CSE, COS, CAS, Amicales du personnel peuvent bénéficier gratuitement d'actions de prévention (sécurité routière, équilibre alimentaire...).

Conseil : ne vous limitez pas au contrat d'assurance que le chef d'entreprise vous propose, contrat qui n'a pas vocation première à couvrir le CE et vous prive de contrôle et de garanties adaptées. De plus, l'art. R2323-34 3° du code du travail oblige l'entreprise à rembourser au CE la prime d'assurance couvrant sa responsabilité civile.



➔ POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Des conseillers sont à votre écoute au **09 69 39 49 55** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Envoyez votre mail à cse@macif.fr

Consultez les informations sur macif.fr

(1) Par CSE, il faut entendre l'ensemble des différentes structures sociales CSE (Comité Social d'Entreprise), CAS (Comité d'Actions Sociales), COS (Comité des Œuvres Sociales) et Amicales du personnel.

(2) Un peu plus de 9 300 structures de type CSE, CAS, COS, Amicales du personnel assurées Macif au 31/12/2021.

(3) Dans les conditions et limites du contrat souscrit.

(4) La convention de partenariat Pacte CSE ne peut être signée que par les Comités sociaux et économiques titulaires d'un contrat Multigarantie Activités Sociales.

(5) Offre soumise à conditions, valable en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un Comité social et économique ayant signé un Pacte CSE en 2021. Est offert 1 mois de cotisation d'assurance (hors éventuel droit d'adhésion, frais de fractionnement) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto (véhicules particuliers et fourgonnettes, à partir de la formule Élargie), Deux-roues (cylindres de 125 cm³ et plus, hors voiturettes), Habitation (Résidence principale / Résidence secondaire) ou Garantie Santé, en 2021. Le mois offert sera déduit de la cotisation du contrat souscrit. Offre non renouvelable et non cumulable avec toute offre en cours (par exemple, offre de parrainage), valable uniquement sur présentation d'un coupon disponible auprès d'un Comité social économique signataire.

(6) Offres soumises à conditions, valables en 2021, non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif hors personnes morales. Renseignez-vous avant toute commande sur le site macifavantages.fr, sur le site market.macifavantages.fr et auprès des prestataires concernés sur les dates de validité et conditions de vente respectives.

(7) La clause Auto Mission Sociale est accordée dans les conditions et limites fixées dans la Convention Pacte CSE signée en 2021.

Crédit photo : Eric Audras / Onoky / GraphicObsession

Les offres **Macif Avantages** sont proposées par la société **MA&S**, SAS au capital de 37 000 € - RCS Niort 509 462 636. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort - Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM07910011.

Le contrat Garantie Santé distribué par la Macif est assuré par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social: 17-21 place Etienne Pernet 75015 Paris Cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Résultats aux élections (suite)

CORA (FGTA)

Comité Social et Économique – Collège Unique (2^{ème} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	274	274
Votants	62	61
Nuls	0	0
Exprimés	62	61
FO	14 – 2 élus	12 – 2 élus
LIBRE	48 – 8 élus	49 – 8 élus

CARBODY RETHEL (CHIMIE)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège (1^{er} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	68	68
Votants	58	55
Nuls	12	7
Exprimés	46	48
FO	46 – 4 élus	48 – 4 élus

CARBODY RETHEL (CHIMIE)

Comité Social et Économique – 2^{ème} Collège (1^{er} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	24	24
Votants	24	24
Nuls	16	17
Exprimés	8	7
FO	8	7

CARBODY RETHEL (CHIMIE)

Comité Social et Économique – 2^{ème} Collège (2^{ème} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	24	24
Votants	24	24
Nuls	2	5
Exprimés	22	19
FO	12 – 1 élu	19 – 1 élu
LIBRE	10	

ALMÉAS (FEC)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège (1^{er} tour)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	48	48
Votants	43	42
Nuls	0	3
Exprimés	43	39
FO	43 – 3 élus	39 – 3 élus

15 milliards d'€ par an

C'est le coût de l'imprévoyance en France, estimé par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV, c'est-à-dire le **montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture**, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité, d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches **des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance**.

Les actifs : 8,5 milliards d'€



1,9 milliard d'€



2,1 milliards d'€



1,2 milliard d'€



3,1 milliards d'€



Les enfants : 2,2 milliards d'€



15%

Les seniors : 4,3 milliards d'€



652 millions d'€



3,1 milliards d'€



598 millions d'€

